

Accueil de Loisirs 10 ans et plus

NOM de l'enfant : _____ Prénom : _____ Date de naissance :/..../...


E.mail : _____

Allergie grave nécessitant PAI,


précisez :

Votre enfant sera accueilli à **BLASLAY**, dans les locaux du Centre de Loisirs Petite Rivière 8 rue des deux rivières – Blaslav – 86170 Saint Martin la Pallu.

Semaine du 1 au 5 août

À la découverte de notre département		Partons à la découverte de notre département, cette semaine on te propose de découvrir notre région. Connais-tu nos spécialités culinaires et notre histoire ? 
lundi 1 août	<input type="checkbox"/>	
mardi 2 août	<input type="checkbox"/>	
mercredi 3 août	<input type="checkbox"/>	
jeudi 4 août	<input type="checkbox"/>	
vendredi 5 août	<input type="checkbox"/>	

Semaine du 8 au 12 août

Astérix et Obélix le secret de la potion magique		
Panoramix le druide cherche un successeur à qui il pourra apprendre le secret de la potion magique. Seras-tu le nouveau druide de Blaslay ?		
lundi 8 août	<input type="checkbox"/>	
mardi 9 août	<input type="checkbox"/>	
mercredi 10 août	<input type="checkbox"/>	
jeudi 11 août	<input type="checkbox"/>	
vendredi 12 août	<input type="checkbox"/>	
Parc Astérix 25€/enfant 20 places / taille 1,20m		<input type="checkbox"/>

Attention seulement 20 places pour la sortie Parc Astérix, une participation de 25€, vous est demandée en plus à l'inscription.
Des activités seront proposées aux enfants qui ne participeront pas à la sortie, pas de remboursement en cas d'absence.

Semaine du 16 au 19 août

Harry Potter		Bienvenue à l'école des sorciers de POUDLAY. Dans quelle maison le Choixpeau va-t-il t'envoyer ? Surtout ne loupe pas le POUDLAY express.
lundi 15 août	<input type="checkbox"/>	
mardi 16 août	<input type="checkbox"/>	
mercredi 17 août	<input type="checkbox"/>	
jeudi 18 août	<input type="checkbox"/>	
vendredi 19 août	<input type="checkbox"/>	

Semaine du 22 au 26 août

Sport		
Nous déclarons officiellement ouverts les jeux olympiques de Blaslay.		
lundi 22 août	<input type="checkbox"/>	
mardi 23 août	<input type="checkbox"/>	
mercredi 24 août	<input type="checkbox"/>	
jeudi 25 août	<input type="checkbox"/>	
vendredi 26 août	<input type="checkbox"/>	

Semaine du 29 au 31 août

Pokémon		Attrapez les tous !!! Pikachu, Bulbizarre et tous les autres Pokémon ont pris la fuite, aidez-nous à les retrouver.
lundi 29 août	<input type="checkbox"/>	
mardi 30 août	<input type="checkbox"/>	
mercredi 31 août	<input type="checkbox"/>	

NAVETTE Bellefois / Blaslay

Pas de transport du 22 au 31 août

MATIN : 8h30 Bellefois > Blaslay 8h45

SOIR : 17h45 Blaslay > Bellefois 18h00

LIEUX D'ACCUEIL

Attention : du 22 au 31 août pas de garderie à Bellefois

*Le MATIN, mon enfant arrivera au Centre de Loisirs de : Bellefois Blaslay

*Le SOIR, mon enfant sera récupéré au Centre de Loisirs de : Bellefois Blaslay

Garderie payante de 7h30 à 8h30 et de 18h00 à 18h30 cf.(tarifs)

Clôture des inscriptions le vendredi 10 juin 2022.

Du 16 au 20 mai la priorité est donnée aux familles inscrivant leur(s) enfant(s) à la semaine complète.

Pas de remboursement en cas d'annulation après le 10 juin 2022.

Merci de retourner le dossier **complet** au Centre de Loisirs Petite Rivière - 8, rue des deux Rivières – Blaslav - 86170 SAINT MARTIN LA PALLU **accompagné du règlement du séjour (sans les garderies)**, par chèque (ou chèques vacances) à l'ordre de l'ARNOVEL.

Je soussigné(e) Mr/Mme.....atteste avoir pris connaissance des informations générales ci-joint et les accepter.

Signature du Responsable Légal :

NE PAS REMPLIR
Reçu le :



TARIFS AOÛT 2022

Pour les familles allocataires à la CAF ou à la MSA (toutes les familles percevant des allocations familiales, aides au logement, prime d'activités...) nous prenons en compte le quotient familial indiqué par « CAF PRO » au moment de l'inscription. **Merci de fournir un justificatif de l'année en cours.** En l'absence de justificatif, le tarif maximal (QF > à 1201) est appliqué.

En raison d'un nombre croissant de retards de paiement ou d'impayés, l'association ARNOVEL rencontre des difficultés financières. Afin de palier à cela, pour toute inscription, **un acompte de 50 %** sera demandé et encaissé à l'inscription. (soit le 20/05, soit le 01/06). **Le séjour devra être soldé au plus tard le 10 septembre 2022.**

Les inscriptions se font uniquement sur 3, 4 ou 5 jours (journées au choix à répartir sur une même semaine).

Pensez à régler la cotisation annuelle 2022 : 10,00 € par famille
(valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours)



Demi-tarif sur le prix du forfait choisi (avant déduction des aides) à partir du 3^{ème} enfant (le plus jeune) inscrit au Centre de Loisirs, à la même période que ses frères ou sœurs.

Réduction non applicable si l'un des 3 enfants est absent une ou plusieurs journées.



Participation financière des communes

	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours		Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours
Avanton	8,10 €	10,80 €	13,50 €	Saint Martin la Pallu (Vendeuvre, Charrais, Chéneché, Blaslay, Varennes)	9,00 €	12,00 €	15,00 €
Chabournay	12,00 €	16,00 €	20,00 €	Villiers	12,00 €	16,00 €	20,00 €
Cissé	8,70 €	11,60 €	14,50 €	Yversay	8,70 €	11,60 €	14,50 €
Neuville	10,20 €	13,60 €	17,00 €				

La participation financière des communes est une aide directe aux familles et vient en déduction du prix de la semaine. N'oubliez pas de la déduire du prix du forfait choisi.

LES FORFAITS

FORFAIT 3 JOURS : Je pense à déduire la participation de ma commune de mon 1er règlement.

Enfants de la Communauté de Communes du Haut Poitou			
Quotient Familial	JE REGLE EN 1 FOIS encaissement le 20 mai ou le 1er juin	JE REGLE EN PLUSIEUR FOIS 50% à l'inscription (encaissement le 20/05/ ou le 01/06) + le reste en 3 mensualités maximum (encaissement au 10 juillet, 10 août et 10 septembre)	SUPPLEMENT « Parc Astérix » 25,00€ / enfant (à ajouter au montant du 1er paiement)
-450	40,95 €	20,00 € à l'inscription + 20,95 € en 1 à 3 mensualités	<u>Pas de remboursement du supplément en cas d'annulation après le 10 juin, d'absence ou maladie durant le séjour.</u>
De 451 à 700	46,80 €	23,40 € à l'inscription + 23,40 € en 1 à 3 mensualités	
De 701 à 850	52,20 €	26,10 € à l'inscription + 26,10 € en 1 à 3 mensualités	
De 851 à 1000	59,70 €	29,85 € à l'inscription + 29,85 € en 1 à 3 mensualités	
De 1001 à 1200	62,70 €	31,35 € à l'inscription + 31,35 € en 1 à 3 mensualités	
+ de 1201	65,40 €	32,70 € à l'inscription + 32,70 € en 1 à 3 mensualités	

Pour les enfants hors Communauté de Communes Du Haut Poitou, rajouter 6,00€ au forfait.

FORFAIT 4 JOURS : Je pense à déduire la participation de ma commune de mon 1er règlement.

Enfants de la Communauté de Communes du Haut Poitou			
Quotient Familial	JE REGLE EN 1 FOIS encaissement le 20 mai ou le 1er juin	JE REGLE EN PLUSIEUR FOIS 50% à l'inscription (encaissement le 20/05/ ou le 01/06) + le reste en 3 mensualités maximum (encaissement au 10 juillet, 10 août et 10 septembre)	SUPPLEMENT « Parc Astérix » 25,00€ / enfant (à ajouter au montant du 1er paiement)
-450	54,60 €	27,30 € à l'inscription + 27,30 € en 1 à 3 mensualités	<u>Pas de remboursement du supplément en cas d'annulation après le 10 juin, d'absence ou maladie durant le séjour.</u>
De 451 à 700	62,40 €	31,20 € à l'inscription + 31,20 € en 1 à 3 mensualités	
De 701 à 850	69,60 €	34,80 € à l'inscription + 34,80 € en 1 à 3 mensualités	
De 851 à 1000	79,60 €	39,80 € à l'inscription + 39,80 € en 1 à 3 mensualités	
De 1001 à 1200	83,60 €	41,80 € à l'inscription + 41,80 € en 1 à 3 mensualités	
+ de 1201	87,20 €	43,60 € à l'inscription + 43,60 € en 1 à 3 mensualités	

Pour les enfants hors Communauté de Communes Du Haut Poitou, rajouter 8,00€ au forfait.

FORFAIT 5 JOURS : Je pense à déduire la participation de ma commune de mon 1er règlement.

Enfants de la Communauté de Communes du Haut Poitou			
Quotient Familial	JE REGLE EN 1 FOIS encaissement le 20 mai ou le 1er juin	JE REGLE EN PLUSIEUR FOIS 50% à l'inscription (encaissement le 20/05/ ou le 01/06) + le reste en 3 mensualités maximum (encaissement au 10 juillet, 10 août et 10 septembre)	SUPPLEMENT « Parc Astérix » 25,00€ / enfant (à ajouter au montant du 1er paiement)
-450	68,25 €	34,00 € à l'inscription + 34,25 € en 1 à 3 mensualités	<u>Pas de remboursement du supplément en cas d'annulation après le 10 juin, d'absence ou maladie durant le séjour.</u>
De 451 à 700	78,00 €	39,00 € à l'inscription + 39,00€ en 1 à 3 mensualités	
De 701 à 850	87,00 €	43,50 € à l'inscription + 43,50 € en 1 à 3 mensualités	
De 851 à 1000	99,50 €	49,75 € à l'inscription + 49,75 € en 1 à 3 mensualités	
De 1001 à 1200	104,50 €	52,25 € à l'inscription + 52,25 € en 1 à 3 mensualités	
+ de 1201	109,00 €	54,50 € à l'inscription + 54,50 € en 1 à 3 mensualités	

Pour les enfants hors Communauté de Communes Du Haut Poitou, rajouter 10,00€ au forfait.

TRANSPORT

ATTENTION PAS DE TRANSPORT DU 22 AU 31 AOÛT 2022

L'association se réserve le droit d'annuler le service de transport en cas d'un faible nombre d'utilisateur ou de l'évolution des directives gouvernementales liées à la crise sanitaire actuelle.

Si tel est le cas, les familles seront prévenues par mail au plus tard à la date de clôture des inscriptions. L'association invite alors toute famille rencontrant des difficultés liées à la suppression du service de transport à prendre contact avec l'Accueil de Loisirs afin qu'une solution lui soit proposée.

NAVETTE : Bellefois – Blaslay – Bellefois

Bellefois : garderie périscolaire (8h30 / 18h00) – Blaslay Centre de loisirs (8h45 / 17h45).

GARDERIES

A régler à la réception de la facture

BLASLAY, au Centre de Loisirs Petite Rivière 8 rue des deux rivières « Blaslay » 86170 Saint Martin La Pallu	MATIN : 7h30 à 8h30	1,80€
BELLEFOIS, à Garderie périscolaire de Bellefois 24 place de la liberté à Neuville de Poitou	SOIR : 18h00 à 18h30	0,90€

En cas de retard des familles, tout dépassement après 18h30 sera facturé 2,00€ par quart d'heure supplémentaire ceci afin de couvrir les charges salariales du personnel.

Horaire du centre de Loisirs « Petite Rivière » à Blaslay :

8h30 (possibilité de déposer les enfants jusqu'à 9h00)

18h00 (possibilité de récupérer les enfants à partir de 17h00)